

Focus Prévoyance

Juin 2022

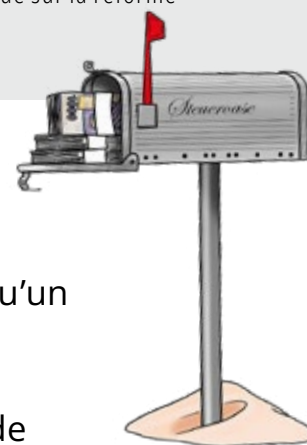
Réforme de la LPP La commission du Conseil des Etats fait fausse route **Partenaires Sociaux** Points de vue sur la réforme
Vraiment? Ou quel est le rapport entre la réforme de la prévoyance vieillesse et les fleurs
News Informations et actualités



Claudio Zemp
Rédacteur de «Focus Prévoyance»

Où est le problème?

Il y a toujours un risque à demander à quelqu'un comment il va. Quand les temps sont durs, il existe des réponses standard pratiques, qui ont fait leurs preuves depuis l'époque de nos grands-mères. Par exemple: «Ça va bien. Tu as un peu de temps?»



La question sur l'état de la prévoyance professionnelle est elle aussi délicate et personnelle. Les politiciens aiment volontiers débattre sur la question de savoir quelle est l'institution sociale qui va le plus mal. Qui est le plus malade? L'AVS ou le 2^e pilier? Ce qui fait le plus mal, c'est de voir qu'aucune réforme n'a abouti en Suisse depuis des années. Les piliers devraient être hospitalisés d'urgence mais ils ont peur du médecin.

Dans ce numéro, nous sommes allés recueillir les points de vue sur les luttes et les crispations concernant les réformes de la prévoyance vieillesse. Des votations sont prévues, rien n'est encore gagné, mais le dialogue n'est pas rompu. Il n'y a pas de quoi sauter en l'air ou, comme on peut dire aussi: «Merci. On n'a pas à se plaindre ...».

La commission du Conseil des Etats fait fausse route

La CSSS-E a rejeté le projet de réforme du Conseil national et a adopté un nouveau modèle. Celui-ci est plus proche de la proposition du Conseil fédéral et entraîne davantage de redistribution.

Le processus actuel de réforme de la LPP exige une politique qui montre de manière transparente quelles sont les mesures nécessaires pour garantir aux générations futures le maintien de leur niveau de vie habituel de manière appropriée.

C'est dans ce sens que le Conseil national a, à notre avis et à juste titre, clairement rejeté la proposition du Conseil fédéral. Avec sa propre proposition, il a posé une bonne base de discussion pour une réforme ciblée de la LPP. La procédure qu'il a proposée permet de réduire nettement la redistribution des jeunes vers les vieux dans la LPP et, d'autre part, de renforcer les bas revenus par le biais des suppléments de rente fixes.

Le modèle de la CSSS-E

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique au Conseil des Etats (CSSS-E) aurait dû s'en inspirer. Mais une courte majorité propose désormais pour la réforme de la LPP un modèle qui s'écarte de celui du Conseil national dans des domaines essentiels. Les nouveaux éléments concernent la conception du processus d'épargne et les mesures de compensation pour la génération de transition.

En effet, deux thèmes sont au cœur de la réforme: d'une part, comment remédier aux inconvénients de la déduction, aujourd'hui fixe, pour les personnes travaillant à temps partiel ainsi que pour celles ayant des bas salaires ou des emplois

multiples, et d'autre part, comment définir les mesures de compensation pour la génération de transition directement concernée par la baisse du taux de conversion LPP de 6.8 à 6 %.

Propositions de la CSSS-E pour le processus d'épargne

L'abaissement du seuil d'entrée (à 17 208 francs), certes moins important que celui du Conseil national, et la nouvelle définition de la déduction de coordination (15 % du salaire AVS) entraînent globalement une extension massive des prestations de prévoyance. Pour les assurés avec des salaires plus bas ou les employés à temps partiel, une plus grande partie du salaire est assurée dans la LPP. Au total, le processus d'épargne coûtera environ un demi-milliard de francs par an aux salariés concernés et surtout aux artisans.

La solution proposée doit être remise en question. En principe, il ne faudrait pas introduire dans la LPP, pour l'assujettissement à la LPP des personnes travaillant à temps partiel et des personnes ayant des salaires inférieurs, une réglementation administrativement lourde à mettre en œuvre et nécessitant un travail de coordination et de clarification important. En outre, une seule caisse de pensions ne devrait pas être contrainte d'assurer des éléments de salaire obtenus auprès de plusieurs employeurs.



Hanspeter Konrad
Directeur de l'ASIIP

Une définition de la déduction de coordination en fonction du taux d'occupation est également critiquable pour la LPP. Bien que de telles solutions soient connues dans la pratique, il convient de noter que le taux d'occupation ne peut pas toujours être clairement déterminé. Du point de vue de l'ASIP, une déduction de coordination modérément réduite ainsi que le maintien du seuil d'entrée actuel ont un effet similaire à la proposition de la CSSS-E, mais pour un rapport qualité-prix nettement meilleur. C'est sur cette base que devrait se fonder une discussion ultérieure – en incluant également la recherche d'une solution pratique pour les personnes à employeurs multiples.

Mesures de compensation

La réduction des prestations résultant de l'abaissement du taux de conversion LPP de 6,8 à 6 % sera atténuée pour la génération de transition par des suppléments de rente garantis et échelonnés dans le temps. La CSSS-E propose à cet effet un système complexe et coûteux pour 20 classes d'âge. De plus, le rattachement de la condition d'octroi d'un supplément de rente au salaire AVS n'a pas de lien direct avec le fait que les personnes assurées soient concernées par la réforme de la LPP.

70 % des assurés recevraient un supplément de rente complet et 18 % un supplément de rente réduit dans la génération de transition, alors que seuls 14 % environ des personnes assurées auraient besoin d'un supplément pour maintenir leur niveau de rente après la réforme. On distribuerait de l'argent selon le principe de l'arrosoir qui profiterait également aux futurs retraités qui ne seraient pas du tout concernés par la réforme et qui n'auraient donc pas à craindre de pertes.

Les suppléments de rente seraient financés de manière centralisée par le fonds de garantie, les cotisations des caisses de pension au fonds de garantie étant calculées en pourcentage de la prestation de sortie. Il faut exiger à cet égard que les réserves reconnues disponibles auprès des caisses de pensions et des assureurs puissent être utilisées.

Enfin, les coûts affichés de 0,4 milliard de francs ne reflètent en aucun cas les engagements effectivement pris selon le système de répartition du modèle CSSS-E. Cela contraste clairement avec le modèle du Conseil national, qui est financé selon le système de capitalisation. Dans la discussion, on compare des pommes (coûts de répartition) avec des poires (coûts effectifs capitalisés). Selon les calculs de c-alm, le modèle CSSS-E, avec ses quelque 20 milliards de francs, est en réalité plus de deux fois plus cher que le modèle du Conseil national, avec ses quelque 9 milliards de francs.

Globalement, la CSSS-E méconnaît le fait que la réduction du taux de conversion LPP devrait conduire à un allègement financier pour les caisses de pensions, alors que les suppléments de rente garantis représentent une charge pour les institutions de prévoyance. Le Conseil national a encore tenu compte de ces considérations. Sa proposition comprend, outre une durée de 15 ans pour les suppléments de rente à la génération de transition, un financement équilibré et conforme à la LPP des suppléments de rente via le fonds de garantie et les caisses de pensions concernées.

Mettre les voiles correctement

«Ce n'est pas le vent, mais la voile qui détermine la direction», dit un proverbe chinois. Il reste à espérer qu'en vue des délibérations sur le projet lors de la session d'été, une majorité du Conseil des Etats mette les voiles correctement et adapte la proposition de sa commission dans le sens du Conseil national.

A cet égard, il convient également de noter que le projet du Conseil national prévoit des mesures de compensation équitables pour la génération de transition, qui ne conduisent pas à un démantèlement de la prévoyance et qui garantissent le maintien à long terme de l'objectif de prestations, notamment pour les bas salaires et les personnes travaillant à temps partiel, en particulier les femmes.

Il s'agit en fin de compte de garantir la sécurité à long terme des rentes dans le système de capitalisation. En outre, la réforme devrait être financièrement supportable pour les assurés et les employeurs et facile à mettre en œuvre par les caisses de pensions.



Réforme de la LPP

Points de vue sur la réforme

Après que les commissions du Conseil national et du Conseil des États aient examiné la proposition du Conseil fédéral, trois versions de réforme de la LPP sont désormais sur la table: le «compromis des partenaires sociaux», la version du Conseil national et le dernier projet de la commission du Conseil des États. Nous sommes allés demander leur avis aux partenaires sociaux. Que pensent-ils de ces options?



Adrian Wüthrich, Präsident Travail.Suisse / alt Nationalrat

«Die SGK-S hat eine bessere Reform als jene des Nationalrats ausgearbeitet. Travail.Suisse hält jedoch am ausgewogenen und fairen BVG-Sozialpartnerkompromiss fest, der mit dem SAV und SGB mitentwickelt und vom Bundesrat übernommen wurde. Den Rentenzuschlag beantragt auch die SGK-S, jedoch soll er zeitlich begrenzt werden und die 12% mit den höchsten Renten würden keinen erhalten. Sie müssten aber weniger besteuern, weil die SGK-S keine solidarische Finanzierung vorsieht und tiefe Einkommen zusätzlich belastet werden. Die Lösung ist deshalb teuer für die Personen mit tieferen Einkommen. Zwingend ist der Erhalt der Rentenhöhe. Ob die Lösung nur wegen der Abstimmung zu AHV21 verbessert wurde, werden wir am Schluss sehen ...»



Brenda Duruz-McEvoy, experte CSEP, responsable de la politique sociale, Centre Patronal

«Le modèle de la CSSS-E aggrave la distorsion du contrat intergénérationnel que la réforme devait résoudre et pérennise le processus indésirable du financement par répartition. Renforcer le processus d'épargne est essentiel pour atteindre l'objectif constitutionnel. La suppression de la déduction de coordination permet un traitement équitable des personnes à temps partiel.»



Lukas Müller-Brunner, Ressortleiter Sozialpolitik, Schweizerischer Arbeitgeberverband

«Für die Arbeitgeber sind die jüngsten Beschlüsse der sozialpolitischen Kommission des Ständerats nur teilweise nachvollziehbar: So begrüsst der SAV zwar, den Sparprozess wie bis anhin mit 25 Jahren zu starten – der Nationalrat hatte eine Reduktion auf 20 beschlossen, was insbesondere für Betriebe mit jüngerer Altersstruktur kaum zu finanzieren wäre. Der Vorschlag zur Ausgestaltung der Übergangsbestimmungen für die von der Anpassung der gesetzlichen Mindestparameter betroffenen Generationen überzeugt hingegen nicht: Die angedachte Umsetzung öffnet Tür und Tor für Missbrauch und stellt in keiner Weise sicher, dass die Kompensation zielgerichtet erfolgt, wie es die Kommission gewünscht hatte.»



Sébastien Cottreau, actuaire ASA, gérant des institutions de prévoyance, Centre Patronal

«Les dispositions transitoires doivent se baser sur le principe d'imputation pour cibler les pertes de prestations obligatoires effectives et être appliquées de manière décentralisée. Chaque institution reste libre de fixer son mode de financement en réaffectant la part des provisions libérée par la baisse du taux de conversion.»



Eliane Albisser, Geschäftsleiterin PK-Netz

«Konsens besteht, Geringverdienende und Teilzeitangestellte – oft Frauen – besser absichern zu wollen. Der Sozialpartnerkompromiss besticht durch einen guten Mix bei den Massnahmen (Halbierung Koordinationsabzug und solidarischer Rentenzuschlag), da an alle Branchen gedacht wurde. Den Beschlüssen der SGK-S fehlt diese Sensibilität, sie führen zu einer unzumutbaren Mehrbelastung von Geringverdienenden. Zudem beteiligen sich unter 45-Jährige an den Kosten, werden aber selbst keinen Anspruch auf einen Zuschlag haben. Die Umlagekomponente des Sozialpartnerkompromisses überzeugt dagegen sozialpolitisch: Alle finanzieren auf ihrem gesamten Lohn die Kompensation mit. Im Gegenzug profitieren aber auch alle.»

VRAIMENT?

Par Svenja Schmidt | Dr. oec. HSG

Où quel est le rapport entre la réforme de la prévoyance vieillesse et les fleurs



La belle saison est de retour, avec ses arbres verdoyants, ses prairies luxuriantes et ses fleurs colorées. Les prairies sont pleines de marguerites qui nous rappellent l'époque où, adolescents, nous nous asseyions dans l'herbe humide et arrachions, le cœur plein de nostalgie, des petits pétales blancs comme des plumes sur la tête des fleurs. Il m'aime beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ...

Plusieurs étés se sont déjà écoulés depuis que la réforme de la prévoyance vieillesse a commencé à être discutée. Tant et si bien que j'ai parfois l'impression de me retrouver à l'adolescence: elle vient, elle ne vient pas, elle vient ...

En tant qu'adolescent, j'avais bien sûr un souhait quant à la manière dont la prophétie de la marguerite devait se terminer: l'objet du désir était clairement défini, comme avec l'effeuillage des pétales de marguerite: le dernier pétale devait être «il m'aime à la folie», apporter la clarté tant attendue sur la situation et poser ainsi rien de moins que la première pierre d'un avenir plein de promesses.

Je ressens la même chose avec la réforme de la prévoyance vieillesse. J'aimerais bien savoir à quoi m'en tenir. Car parfois, j'ai l'impression de devoir planifier la cérémonie, le menu de mariage et le plan de table avant même que le marié ne se soit décidé. Il y a tellement d'adaptations, de questions de suivi et de mesures de communication qui dépendent du concept de la réforme de la prévoyance vieillesse que j'en ai parfois plus le vertige que lors d'une valse de mariage mal dansée. Vraiment? Vraiment.

Et pourtant, nous ne sommes pas encore arrivés à l'autel avec cette réforme de la

prévoyance vieillesse, et encore moins à la question décisive. Est-ce qu'on le veut au moins? La question de savoir ce que l'on veut résonne encore jusqu'au plafond de la salle des pas perdus, sans que personne n'y voie vraiment clair.

Y aura-t-il une réforme? Un gâteau de mariage à couper et à distribuer généreusement, un gâteau aux épaisses couches de biscuit et garni de délicieuse crème fouettée? Ou s'agira-t-il plutôt d'une petite forme servie avec l'intention sincère de ménager la digestion et le tour de hanches des invités après un repas copieux? Servi furtivement avec toutes sortes de fioritures artistiques pour rendre le gâteau, pardon la réforme, appétissante de loin?

Adolescent, après les premières erreurs d'appréciation de la prophétie de la marguerite (bien sûr que l'être aimé m'aimait!), je m'aidais en comptant les pétales à l'avance et en commençant à réciter au bon endroit mon mantra en forme de chapelet: il m'aime beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ... En ce qui concerne notre réforme de la prévoyance vieillesse, ces tours de passe-passe ne m'ont pas apporté jusqu'à présent la clarté et la sécurité de planification que j'espérais. Au lieu de «elle vient, elle ne vient pas», c'est plutôt «ça va, ça ne va pas».

Au lieu d'avoir le cœur léger et de voir l'avenir en rose, la réforme de la prévoyance vieillesse ne m'a laissé qu'un fond de pantalon mouillé et un petit tas de têtes de fleur sans pétale. Je pourrai au moins me servir de ces dernières pour saupoudrer un jour la réforme de la prévoyance vieillesse dans la foule. Si jamais cela devait durer encore longtemps, je m'occuperais de la production et du stockage des fleurs séchées au lieu de la mise en œuvre de la réforme.

Principes en matière d'investissement durable



24 mai 2022

Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités».



Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO₂

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO₂. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

Éléments opérationnels



Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:

I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.

Actualités

Caisses de pensions

La CHS PP dresse un bilan positif

La redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes a été quasiment inexistante en 2021, avec une valeur estimée à 0.2 mias de francs (année précédente : 4.4 mias de francs). Par ailleurs, la direction de la CHS PP s'attend à ce que la redistribution annuelle reste, à l'avenir, inférieure à la moyenne quinquennale actuelle de 4.7 mias de francs. C'est désormais aux institutions de prévoyance que revient la mission exigeante de veiller à rééquilibrer la situation des classes d'âge ayant fait l'objet de différences de traitement ces dernières années. Les responsables politiques sont donc appelés trouver des solutions face au blocage des réformes qui entrave le système de prévoyance suisse, mais aussi à apporter des réponses aux défis actuels qui se posent à la LPP, tels que l'importance croissante des institutions collectives et communes et la réglementation juridique insuffisante dans ce domaine.

Situation financière

Réactions des partenaires sociaux

L'Union patronale suisse s'est réjouie du niveau record des taux de couverture. Les réformes restent toutefois indispensables, car les chiffres comparables ne garantissent pas un repas gratuit, selon son communiqué de presse. Travail.Suisse a également réagi favorablement aux chiffres. Mais les rentes devraient toutefois être également adaptées au renchérissement, estime l'organisation faïtière des travailleurs et travailleuses. De son côté, l'Union syndicale suisse USS réclame l'annulation des baisses des taux de conversion «décidées à titre préventif».

Réforme LPP

Une alliance d'organisations dit NON aux suppléments de rente LPP

Dans un communiqué, diverses organisations réunies sous l'égide de l'Union suisse des arts et métiers usam rejettent catégoriquement le projet de réforme de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats. Dans le cadre de la réforme de la LPP, la CSSS-CE veut introduire de généreux suppléments de rente pour une génération transitoire de vingt classes d'âge. Cette proposition engendrerait des coûts supplémentaires massivement plus élevés et une redistribution étrangère au système, selon le communiqué. Des personnes gagnant bien leur vie se verraient ainsi verser de l'argent selon le principe de l'arrosoir. La proposition de la CSSS-CE imposerait une énorme hypothèque aux jeunes. Les organisations recommandent à la Chambre des cantons de s'en tenir aux décisions du Conseil national.



Réforme de l'AVS

Le peuple pourra se prononcer sur la réforme de l'AVS

Le référendum contre la réforme de l'AVS a officiellement abouti. Selon les indications de la Chancellerie fédérale, le nombre de signatures nécessaire a été déposé. Sur les 53 791 signatures remises avec attestation de la qualité d'électeur contre la révision de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS), 53 209 sont valables.

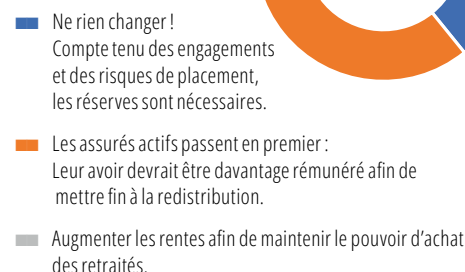
Au total, l'alliance «AVS 21» a remis plus de 124 000 signatures le 25 mars. Le référendum contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA1) a également abouti, a annoncé la Chancellerie fédérale. Le vote aura lieu le 25 septembre. (ats)

QUESTION DU MOIS

Réserves

Une majorité favorable à une meilleure rémunération

Dans la question du mois de mai, nous vous demandions ce que devaient faire les caisses de pensions avec leurs réserves généralement bien constituées. Selon l'Union syndicale suisse (USS), les réserves sont beaucoup trop élevées compte tenu de la baisse continue des rentes du 2^e pilier. Les résultats du sondage sont les suivants: 56 % des participants souhaitent d'abord que les avoirs des assurés actifs soient davantage rémunérés afin de mettre fin à la redistribution. 39 % estiment que la proportion de réserves actuelle est nécessaire et qu'il ne faut rien changer. Seule une minorité de 5 % souhaiterait augmenter les rentes afin de maintenir le pouvoir d'achat des retraités. La nouvelle question du mois porte sur la réforme LPP qui sera traitée en juin au Parlement. Lequel des projets actuels vous plaît le plus?



Participez à la question du mois de juin:

La Commission du Conseil des Etats a approuvé un projet de réforme de la LPP qui prévoit des compensations plus généreuses que le projet du Conseil national pour un plus grand nombre de cohortes d'assurés. Pour quelle réforme opteriez-vous?

VOTE >

Actualités

Personnalité

Martin Roth élu nouveau président de l'ASIP



Un changement a eu lieu à la présidence de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP: Martin Roth succède

à Jean Rémy Roulet. Martin Roth est gérant de la Caisse de pension Manor. Beatrice Eichenberger Schäpper, gérante de la Caisse de pension Mettler-Toledo, et Emmanuel Vauclair, gérant de la Caisse de pension de la SRG SSR, se partagent désormais la vice-présidence.

Débâcle

Ostermundigen renonce à la plainte

Ostermundigen a mis un premier point final à la débâcle qui a secoué sa caisse de pensions. Le parlement a décidé de ne pas réclamer de dommages-intérêts à la fondation de prévoyance du personnel de Bolligen-Ittigen-Ostermundigen (PVS BIO). Il a conclu à l'inutilité d'une plainte à l'encontre de la PVS BIO, rapporte la «Berner Zeitung». La commune avait créé la caisse de pensions avec Bolligen et Ittigen pour les employés communaux. La caisse s'est retrouvée en découvert en 2008, une situation à laquelle elle aurait dû remédier avec un délai étendu jusqu'en 2022. Mais ses difficultés étaient telles que Bolligen, Ittigen ainsi que plusieurs autres institutions se sont séparées de la caisse en 2016. En 2017, les électeurs d'Ostermundigen ont donné leur accord à un transfert: dans la foulée, la commune d'Ostermundigen a décidé de rejoindre la caisse de pensions de la ville de Berne et la liquidation de la PVS BIO a commencé en 2018. Il fallait toutefois encore régler la question de savoir si les fautes commises par les responsables de la caisse étaient lourdes au point de leur réclamer des dommages-intérêts.

Pensionskassen

Les corporations de droit public sont sur la bonne voie

Les institutions de prévoyance des corporations de droit public doivent atteindre un taux de couverture d'au moins 80 % en 40 ans. Cet objectif est en bonne voie, comme l'a constaté le Conseil fédéral dans un rapport. Il estime qu'il n'est actuellement pas nécessaire de prendre d'autres mesures.

Le Conseil fédéral refuse d'exempter les caisses de pensions de la redevance Serafe

Des conseillers nationaux de quatre groupes veulent exonérer les caisses de pensions et autres institutions de prévoyance de la redevance de radio-télévision. Le Conseil fédéral ne veut pas en entendre parler, invoquant la complexité liée à la mise en œuvre d'une telle mesure. Aujourd'hui, il existe un système de facturation simple et automatisé pour la redevance Serafe qui fonctionne sur la base des chiffres d'affaires déclarés dans les décomptes de TVA. Selon la loi, est considérée comme une entreprise toute entité inscrite au registre des personnes assujetties à la TVA, qu'il s'agisse ou non d'une entreprise au sens classique du terme. Les cotisations versées par les employés et les employeurs à ces institutions n'entrent pas dans la base de calcul pour la redevance. Une exemption de la redevance pour les caisses de pensions et autres institutions de prévoyance doit être rejetée pour des raisons de complexité, argumente le Conseil fédéral. (ats)

La population sous-estime l'importance du 2^e pilier

L'avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle (LPP) représente le principal élément du patrimoine de la plupart des Suisses. La population suisse sous-estime néanmoins systématiquement l'importance de la LPP par rapport à l'AVS pour sa sécurité financière à la retraite. C'est ce que montre une enquête réalisée par l'institut de recherche Sotomo.

La charité a le vent en poupe.

Quasiment du jour au lendemain, le revirement des taux d'intérêt a débouché sur une inflation dans de nombreux pays, ce que l'on n'avait pas connu pendant des années. Désormais, beaucoup de choses sont plus chères: aliments, carburant, biens de consommation. Tant que le renchérissement reste modéré, il est supportable. En Suisse, Caritas a lancé une campagne pour aider les familles menacées de pauvreté. Si le minimum vital était relevé de 500 francs, cela aiderait de nombreuses personnes vivant dans la riche Suisse, qui ne sont pas considérées comme pauvres mais qui ont du mal à joindre les deux bouts.



Tremblement de terre cryptique. Alors que les marchés boursiers restent tièdes, certaines crypto-monnaies ont été ébranlées. Ainsi, la valeur de la crypto-monnaie Terra s'est effondrée, alors qu'elle aurait justement dû être une valeur stable. Pour la Handelszeitung, ce fut même le moment Lehman du secteur financier numérique.

Louer est plus avantageux qu'acheter. Le fait que le vent de la politique monétaire ait tourné a également des conséquences dans le secteur immobilier. Soudain, en Suisse, la location d'un logement est à nouveau moins chère que l'achat d'une maison. C'est ce qu'a calculé la Handelszeitung. Dans l'intervalle, le taux d'intérêt pour une hypothèque à dix ans s'est à nouveau établi à 2 % ou plus chez la plupart des prestataires. Auparavant, pendant six ans, les acheteurs d'un appartement étaient avantagés.

Les nouveaux retraités reçoivent une rente plus élevée.

La caisse de pension UBS a augmenté après coup la rente de quelques centaines de retraités, comme l'a relaté la NZZ. Les retraités concernés avaient pris leur retraite à partir de 2019 et jusqu'en 2021 avec des taux de conversion relativement bas. Désormais, leur rente sera augmentée afin d'éviter la création d'une «génération de perdants», comme le disent les responsables de la caisse de pension.

La mobilité coûte à nouveau. Depuis le 1^{er} mai, les réfugiés d'Ukraine, qui pouvaient prendre gratuitement les transports publics, doivent acheter un billet quand ils prennent le train, le tram ou le bus. L'arrivée dans le pays ou le simple transit restent quant à eux gratuits.

Actualités

Caricature du mois

On votera sur la réforme des retraites



Politique climatique

L'Alliance climatique critique la Banque nationale

Les progrès de la BNS sont insuffisants, estime l'[Alliance climatique](#). Selon elle, la Banque nationale doit devenir partie intégrante de la solution. La BNS devrait mettre son mandat en œuvre de manière cohérente en orientant son portefeuille de placements vers la trajectoire de 1.5 °C et la restauration complète de la biodiversité.

Cybersécurité

Le Conseil fédéral accroît ses ressources

Face à l'importance croissante de la cybersécurité, le Conseil fédéral veut mettre sur pied un office fédéral à part entière dans ce domaine. Il a en outre décidé de créer 25 postes supplémentaires dédiés à la protection contre les cybermenaces. Le Conseil fédéral a créé en 2019 le Centre national pour la cybersécurité, qui est actuellement rattaché au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF) et s'est fortement développé depuis. Aujourd'hui, environ 40 collaborateurs y assument des tâches essentielles pour protéger la Suisse contre les cybermenaces. Une nouvelle cyberstratégie nationale adaptée aux menaces actuelles est en cours d'élaboration. L'actuelle stratégie s'achèvera à fin 2022. Découvrez comment les caisses de pensions peuvent prévenir les cyberattaques dans un article en ligne du numéro de mai de «[Prévoyance Professionnelle Suisse](#)». (ats)

Normes comptables

Une étude compare les normes comptables dans les PME suisses

Une [étude](#) a analysé l'utilisation des normes comptables selon le principe de «true and fair view» en se concentrant sur les PME suisses de taille moyenne. Elle montre que la norme «Swiss GAAP RPC» est plus répandue chez les utilisateurs suisses que les normes IFRS ou US GAAP. Les utilisateurs estiment que les normes plus détaillées apportent une valeur ajoutée par rapport aux prescriptions minimales du code des obligations (CO). La plupart d'entre eux sont satisfaits des règlements actuels et n'envisagent pas de changement. L'étude a été réalisée par l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) en collaboration avec Mazars. Elle est uniquement disponible en allemand.



Aperçu des thèmes

Le numéro de juillet/août aura pour thème «Comment les prestations de prévoyance sont-elles financées? Un regard sur les rouages des caisses de pension (ALM)».



Dictionnaire de la prévoyance professionnelle

Toute la terminologie de la prévoyance professionnelle et des domaines apparentés y a été recueillie et traduite. Et pour la première fois, ce travail de compilation a été effectué en quatre langues: français, allemand, italien et anglais.



Plus de 1000 termes techniques en 4 langues · livre incl. CD
 allemand / français / italien / anglais
 2014 · 180 pages · Fr. 69.– (hors frais d'envoi, TVA incluse)

Pour de plus amples informations et pour commander: abo@vps.epas.ch, vps.epas.ch